



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

Séance du mardi 15 octobre 2024

Délibération n° 2024-43

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 11 octobre 2024

Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Serge FERRANDEZ - *Elisabeth* SAGE - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU - Vincent BRUN - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD

Absent(s) représenté(s) :

Julie SABY a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ - Emmanuel VINCENT a donné pouvoir à Yoann TRICAULT - Caroline VITAL a donné pouvoir à Vincent BRUN

Absent (s): David OHANNESSIAN

FINANCES – Subvention exceptionnelle à la MFR de Sainte-Consorce

Monsieur Pascal Didelet, adjoint aux finances indique avoir été sollicité par la MFR de Sainte-Consorce pour aider au financement d'un voyage mémoriel en Pologne.

Ce voyage prévoit les visites de Cracovie et le Mémorial d'Auschwitz-Birkenau avec une visite guidée du camp de concentration et de d'extermination d'Auschwitz, le quartier juif de Cracovie, la vieille ville et la colline du Wawel.

Ce voyage fait sens car l'année 2025 marquera les 80 ans de la libération des camps, et il semble capital de pouvoir immerger les jeunes dans le devoir de mémoire. La classe de 3ème qui fera le déplacement sera également inscrite au Concours National de la Résistance et de la Déportation, ce qui renforcera la démarche et le travail sur cette période. Il permettra également de renforcer le travail à la fois sur l'histoire et le devoir de mémoire, la géographie et l'enseignement moral et civique.

Le coût global du projet est d'environ 11.000 €. La MFR a déjà obtenu un financement de la part de la Fédération Nationale André Maginot à hauteur de 1.500 € et est dans l'attente d'autres organismes qui ont été sollicités (CCVL, ONAC, MSA). Par ailleurs, elle pilote plusieurs actions (vente de brioches, de livres photos, de paniers gourmands et de pains au chocolat) afin de financer le séjour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 Pour : 18 – Contre : 0

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1.000 €.
DIT que les crédits sont prévus au BP 2024 et suivants.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*